

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 26

présenté par

M. Dufrègne, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 54, après le mot :

« débat »,

insérer les mots :

« suivi d'un vote ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suite aux discussions en commission, le groupe GDR propose cet amendement de repli qui vise simplement à proposer la mise en place d'un vote à l'issue du débat du programme de stabilité, sans caractère contraignant afin qu'il soit conforme aux dispositions constitutionnelles.